

I LIKE TO MOVE IT 2021

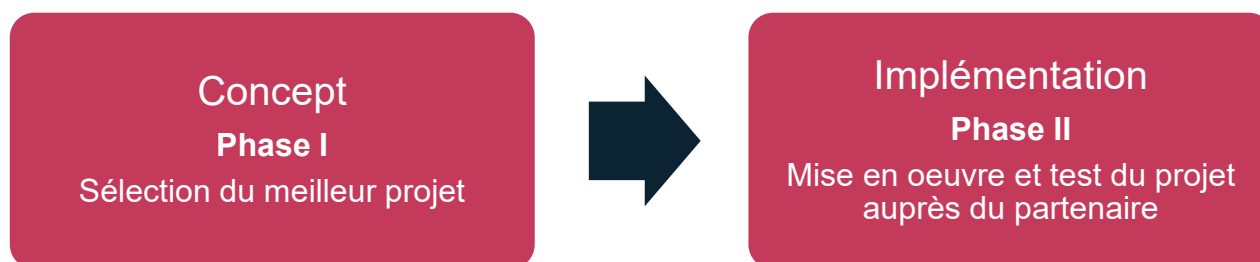
Règlement de participation

Le présent règlement est considéré comme connu, compris et accepté lors de l'inscription à I LIKE TO MOVE IT 2021 (ci-après «I like to move it»).

I. Objectif

I like to move it est un appel à projets dans le but de faire émerger des solutions innovantes dans la mobilité, en particulier la mobilité durable. L'objectif est de générer/prototyper rapidement « sur le terrain » des solutions à des problématiques concrètes exprimées par les acteurs de la mobilité (ville, canton, commune, etc.) tout en profitant du retour d'expérience des futurs utilisateurs. Les professionnels et spécialistes du domaine, les institutionnels ainsi que les acteurs de la digitalisation sont invités à collaborer. Cet événement est organisé conjointement par la Fondation The Ark, le mobility lab Valais et Cleantech Alps (ci-après « Organisateurs »).

II. Concept d' I like to move it 2021



I like to move it est organisé en deux temps : la première phase est dédiée à la conception d'une solution qui réponde au mieux à la problématique annoncée, la deuxième phase a pour objectif d'implémenter et de tester cette solution directement auprès du partenaire qui porte le défi.

Durant la phase I, les participants proposent une solution pour les problématiques proposées (= les défis). La proposition est soumise sous forme d'un document résumant le projet. Le meilleur projet sera ensuite convié à la deuxième phase, la phase d'implémentation de la solution.

Le projet retenu pour la deuxième phase a la possibilité de mettre en œuvre sa solution directement sur le terrain auprès de l'utilisateur final. De plus, les Organisateurs soutiendront l'équipe lauréate pour définir des pistes de valorisation et de commercialisation future de leur solution (ex. business model, etc.).

Les Organisateurs se réservent également le droit de recontacter les porteurs de solutions non-lauréat, en fonction des projets proposés.

III. Agenda

Les dates à retenir pour cette édition 2021 :

- **Mi-septembre** : Lancement de l'appel à projets.
- **15 octobre** : Dernier délai pour la remise des dossiers de candidature

- **Fin octobre** : Sélection du projet vainqueur par le jury
- **Début novembre** : Publication des résultats
Le meilleur projet aura l'opportunité de mettre en œuvre et de tester son projet auprès du partenaire qui porte le défi.
- **Mi-novembre à fin février** : Accompagnement du lauréat par le mobility lab et la Fondation the Ark pour le développement d'un prototype et/ou d'une offre premier client

IV. Processus de sélection

Conditions de participation

La participation à cet appel à projets implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

I like to move it est ouvert à toutes les entreprises ou institutions intéressées par ou actives dans le domaine de la mobilité et/ou de sa numérisation.

Formulaire de candidature

Les candidatures pour participer à I like to move it s'effectuent à l'aide du dossier de candidature, à télécharger sur le site internet iliketomoveit.ch. Les dossiers doivent être remis, au plus tard, le **15 octobre à minuit** et envoyés à l'adresse hello@iliketomoveit.ch.

Pour que la candidature soit valable, tous les champs requis dans le dossier de candidature doivent être complétés.

Le porteur de projet

Chaque candidature doit définir un « porteur de projet », une personne clé qui représente la candidature. C'est elle qui est le contact privilégié des Organisateur, notamment pour le suivi de la candidature durant tout le processus et les aspects administratifs.

Sélection des candidatures

Les porteurs de défis auront la possibilité de présélectionner les solutions les plus intéressantes par rapport à leur problématique. Le porteur du défi concerné est en droit d'exclure un concept candidat s'il le juge hors d'intérêt et non soutenable dans son développement futur.

Un jury d'experts sélectionne le projet vainqueur, en fonction des critères d'évaluation suivants :

- Réponse au besoin formulé
- Pertinence et valeur ajoutée de la solution
- Durabilité de la solution proposée
- Caractère innovant ou créatif
- Faisabilité technique
- Potentiel économique et de développement
- Qualité du dossier de candidature

Les décisions prises par les porteurs de projet ou par le jury pour la sélection des candidatures et du lauréat sont confidentielles et sans appel.

V. Engagements des participants

Les participants à l'appel à projets, s'engagent :

- a. À respecter les engagements conséquents à la dépose de sa candidature pour I like to move it.
- b. À fournir toutes les informations complémentaires demandées par les Organismes.
- c. À fournir les informations et éléments nécessaires pour la communication du projet dans le cadre de la campagne de communication qui suivra l'appel à projets.

De plus, tous les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation de la candidature. En cas d'irrégularité avérée et constatée, le jury se réserve la possibilité de retirer la dotation attribuée.

Le candidat lauréat s'engage également :

- a. À co-développer sa solution en collaboration avec le porteur du défi (ou partenaire).
- b. À présenter le résultat de son travail devant un public.

VI. Prix et dotation du concours

Le meilleur projet recevra un chèque de 10'000 CHF pour le développement de sa solution. En particulier, il pourra bénéficier du soutien du porteur du défi pour le développement de sa solution, voire d'une offre premier client : fieldtest, retour d'expériences des utilisateurs finaux, etc.

De plus, le mobility lab et la Fondation the Ark proposeront un accompagnement pour la partie business du projet (ex. business model, etc.).

A noter que les projets présentés lors d'I like to move it pourront potentiellement être soutenus en dehors de cet appel à projets, à travers les programmes d'incubation ou d'accélération de la Fondation The Ark.

VII. Frais de participation

Les frais liés aux déplacements, à l'élaboration du concept, ou à la confection du dossier de candidature sont à la charge de chacun des candidats. Aucun remboursement ne pourra être réclamé aux Organismes.

VIII. Droits à l'image

Le participant est d'accord pour que ses travaux en rapport avec I like to move it soient présentés dans les médias de l'Organisme, et que des photos et enregistrements vidéo du participant soient pris dans un but de compte-rendu¹.

IX. Droits sur les résultats des travaux et propriété intellectuelle

Chaque porteur de projet et son équipe déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle relatifs aux projets présentés dans le cadre cet appel à projets.

¹ Dans le cas où un brevet est déposé, les Organismes s'engagent à ne pas altérer la possibilité future du brevet et à adapter ainsi le message communiqué.

Pour tous les projets soumis, les porteurs et leur équipe en conservent l'entière propriété. La question de l'IP doit être discutée en interne, entre les différents membres du projet.

Pour les projets développés lors de l'implémentation en collaboration avec les porteurs du défi, la question de l'IP est à discuter au cas par cas, conjointement entre les deux entités.

X. Autres

Les Organismes se réservent le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent appel à projets si les circonstances l'exigent. La responsabilité des Organismes ne saurait être engagée de ce fait.